



TAXES MUNICIPALES 2022

DÉTAILS À LA PAGE 10

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 UN CPE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
- 05 RÉSUMÉS DES PROCÈS-VERBAUX
- 11 AVIS PUBLICS
- 12 ACCÈS AUX INSTALLATIONS MUNICIPALES
- 13 COMMUNICATIONS MUNICIPALES
- 14 RAPPELS – STATIONNEMENT NUIT ET AUTRES
- 15 VACCINATION COVID-19 À SAINTE-HÉLÈNE
- 17 SOUPER-SPECTACLE CHANSONNIERS
- 18 OFFRE D'EMPLOI – CAMP DE JOUR
- 20 SOCCER – ENTRAINEURS ET ARBITRES RECHERCHÉS

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 **Loisirs Sainte-Hélène**

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helene-de-bagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helene-de-bagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helene-de-bagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helene-de-bagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helene-de-bagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : heures variables



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

J'espère que vous allez tous bien, malgré le virus de la covid-19 qui sévit toujours et le froid de l'hiver. Vous souvenez-vous que nous avons passé très près d'avoir un CPE en 2011 ? À l'automne dernier, nous avons fait une nouvelle demande et nous venons tout juste d'obtenir une réponse positive. Le ministre de la Famille a octroyé un CPE de 60 places pour notre Municipalité. Nous aurons à ériger un bâtiment pour pouvoir loger la garderie. Une très bonne nouvelle pour les parents et futurs parents ainsi que pour nos développements présents et futurs. Les familles pourront avoir une place pour leurs enfants, un casse-tête de moins pour eux. Comme vous voyez, la Municipalité va continuer de se développer à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Par la même occasion, nous tenons à rappeler qu'au printemps, il y aura des travaux importants pour la mise à niveau des conduites d'eau potable sur la rue Principale et la 5^e Avenue, et ce, pour l'entretien constant de nos infrastructures.

Bienvenue à toutes les nouvelles familles et bon printemps à tous les citoyens.

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Chers Hélénois et Hélénoises,

Lorsque j'ai été approché pour venir travailler à Sainte-Hélène, on m'avait parlé de développements et de beaux et grands défis. Effectivement, la Municipalité est d'une vitalité impressionnante, et ce, à tous les niveaux, autant économique que social. C'est magnifique de voir une population de tous âges aussi active.

Avec mes formations et expériences diversifiées, dont les 17 dernières années où j'ai travaillé dans le monde municipal, c'est avec un grand enthousiasme que j'ai pu rapidement constater la volonté du maire et du conseil municipal à mettre les efforts pour s'assurer d'une cohérence d'actions pour l'évolution et le développement de tous les aspects de la Municipalité. Le conseil municipal est vraiment attentif et consciencieux de ce qui se passe et des gestes qui doivent être faits pour les améliorations futures.

Je suis fier d'avoir pu me joindre à une équipe de travail motivée et dévouée, qui chaque jour met l'épaule à la roue pour s'assurer du bien-être des citoyens. Chacun dans leurs rôles, autant pour veiller à l'eau potable, au déneigement, aux loisirs, à l'entretien des infrastructures pour qu'elles soient belles et sécuritaires, pour vous conseiller ou vous aider dans vos développements, pour veiller au bon fonctionnement des finances, de la gestion et des communications, l'équipe est là et impliquée pour assurer la bonne marche de la Municipalité.

Je me permets une mention de remerciement spéciale à l'équipe du service incendie qui a combattu le feu à deux reprises dans les derniers mois, dont l'une à des conditions climatiques hors du commun. Merci aux pompiers pour votre courage. Que ce soit de jour ou de nuit, de semaine ou le week-end, vous arrivez en urgence pour venir en aide aux gens de votre communauté. Également, mes plus sincères pensées aux sinistrés qui ont vécu ce moment difficile, heureusement sans blessure et malgré le temps qu'il faudra pour rebâtir leur nid.

Au plaisir de vous croiser, et au plaisir de travailler et de collaborer pour le bon fonctionnement et le développement de la Municipalité.

“
La prochaine séance du conseil sera tenue le 8 mars 2022, en présentiel. Les citoyens qui assisteront à la séance devront porter le masque. La disposition des places sera en respect de la distanciation. Les citoyens peuvent également soumettre leurs questions au plus tard à midi, le jour de la séance du conseil à dg@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2240.
”



UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 60 places en CPE octroyées, dont 10 pour les enfants de moins de 18 mois

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 7 février 2022 – Monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, annonce l'octroi de 60 places subventionnées en service de garde, dont 10 places seront pour les enfants de moins de 18 mois, pour le projet préparé en collaboration avec le CPE-BC Plus Grand que Nature et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le CPE-BC Plus Grand que Nature sera gestionnaire du service et offrira un milieu de garde éducatif, chaleureux et personnalisé aux enfants. Sa mission éducative se veut inclusive. Il adapte ses pratiques pour respecter le rythme d'apprentissage et l'unicité de chaque enfant.

La Municipalité aura à ériger le bâtiment pour la mise en place de la nouvelle installation au cours des 24 prochains mois, et ce, afin d'accueillir les enfants de la Municipalité et des environs. Au cœur de l'avenir de demain, les enfants occupent une grande place dans les préoccupations de bien-être et de sécurité de la Municipalité.

« L'arrivée d'un CPE dans notre Municipalité est une plus-value de grande importance. Nous travaillons depuis des années à l'obtention d'un tel service pour les enfants et les parents. C'est avec une grande fierté, en mon nom et au nom du conseil, que nous travaillerons de concert pour la mise en œuvre de ce beau projet avec le CPE et avec le ministère de la Famille » a précisé monsieur Réjean Rajotte, maire.

En mon nom personnel et au nom du conseil d'administration, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous accueillons la nouvelle. Les enfants de la Municipalité seront choyés d'être accompagnés quotidiennement par l'équipe formidable du CPE-BC Plus Grand que Nature » exprime madame Myriam Bélisle, présidente du conseil d'administration du CPE.

Cette initiative concertée entre le CPE-BC Plus Grand que Nature et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot démontre l'importance accordée à l'amélioration de l'offre en matière de services de garde éducatifs à l'enfance et à répondre aux besoins des parents. Cette initiative est grandement reconnue du ministère de la Famille qui appuiera et accompagnera le CPE et la Municipalité dans la réalisation de ce beau projet.

Source :
Micheline Martel, directrice générale
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2455 / dg@sainte-helenedebagot.com



Dans l'ordre, monsieur André Lamontagne, Député de Johnson, CAQ, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Ministre responsable des régions du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches, madame Micheline Martel, directrice générale et monsieur Réjean Rajotte, maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, madame Myriam Bélisle, présidente et madame Karen Petit, directrice générale du CPE-BC Plus Grand que Nature

Le conseil municipal a pris la décision de modifier des aspects du Bagotier, dont notamment de faire des résumés de certaines décisions en suivi des séances du conseil, au lieu de mettre l'entièreté des procès-verbaux, et ce, dans le but d'alléger la lecture et de la rendre plus agréable. Nous intégrons l'ordre du jour de la séance, donc si un sujet vous intéresse, mais qu'il n'est pas dans les résumés, n'hésitez pas à consulter le procès-verbal dans son intégralité, disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité et si un citoyen n'a pas accès à Internet, il pourra en demander un exemplaire papier.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

11 JANVIER 2022

Résumé de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 11 janvier 2022 à 19h45, en visioconférence, et dont étaient présents:

Monsieur le maire, Réjean Rajotte, madame la conseillère Hélène Dufault et messieurs les conseillers Martin Doucet, Robert Chevrier, Pierre Paré, Michel Daigle et Daniel Plante.

L'ordre du jour était le suivant :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
1.2	Période de questions	7.1	Règlement modifiant le plan d'urbanisme – Adoption
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7.2	Règlement modifiant le règlement de zonage - Adoption
2.1	Ordre du jour – Adoption	7.3	Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Adoption
2.2	Procès-verbal – Adoption	7.4	Comité consultatif d'urbanisme - Nomination
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption	8	TRAVAUX PUBLICS
2.4	États comparatifs – Dépôts	8.1	Suppresseur 2HP – Acquisition - Ratification
2.5	Code d'éthique et de déontologie des élus.es – Adoption	8.2	Détecteur de CO ₂ – Contrat de service relatif aux programmes de maintenance – Approbation
2.6	Signature des chèques et autres – Autorisation	8.3	Usine d'épuration des eaux usées – Démolition – Approbation
2.7	Représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec - Désignation	8.4	RH – Journalier aux travaux publics – Ouverture de poste - Approbation
2.8	Déclaration commune « Engagez-vous pour le communautaire » - Appui	8.5	Usine d'épuration des eaux usées – Règlement d'emprunt - Mandat
2.9	Matériel informatique – Acquisition - Ratification	9	LOISIRS ET CULTURE
2.10	Fonds Covid-19 – Aide financière aux municipalités – Prendre acte	9.1	PRIMADA – Subvention – Refus – Prendre acte
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE	10	AFFAIRES DIVERSES
4	TRANSPORT	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
5	HYGIÈNE DU MILIEU	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Code d'éthique et de déontologie des élus.es – Adoption

Le conseil a procédé à l'adoption du règlement 579-2021 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus, qui inclue les derniers ajouts légaux du contenu rendu obligatoire par le chapitre 31 des Lois refondus de 2021 (LQ, 2021, c. 31). Ce code est destiné au maire et aux conseillers de la Municipalité.

2.8 Déclaration commune « engagez-vous pour le communautaire » - Appui

Un appui a été donné à la campagne nationale de mobilisation « Engagez-vous pour le communautaire » qui unit les différents secteurs de l'action communautaire autonome de partout au Québec pour une société plus juste où les droits humains sont pleinement respectés, et dont les organismes communautaires sur l'ensemble du territoire régional font un travail exceptionnel sur plusieurs aspects de la vie des citoyens et également apportent un soutien important aux personnes plus vulnérables ou dans le besoin.

2.10 Fonds covid-19 – Aide financière aux municipalités – Prendre acte

La Municipalité bénéficiera d'une aide financière du Fonds Covid-19 de la MRC des Maskoutains pour pouvoir se munir des équipements informatiques manquants ou désuets et améliorer les moyens de pouvoir communiquer par voie numérique et d'avoir les outils liés par exemple aux visioconférences et enregistrements maintenant requis par les nouvelles normes dans le cadre de la pandémie.

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

La Municipalité a adopté trois règlements en urbanisme, soit :

7.1 Règlement numéro 581-2021 modifiant le plan d'urbanisme concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale.

7.2 Règlement numéro 582-2021 modifiant le règlement de zonage concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale.

7.3 Règlement numéro 583-2021 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

7.4 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination

Le conseil a procédé à la nomination du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui agit en vertu du règlement 570-2020, car à la suite des élections des modifications étaient nécessaires pour combler les postes selon les bonnes représentations :

Mandat se terminant le 28 février 2023 :

David Lebel, représentant les citoyens,
Michel Daigle, conseiller, représentant municipal,
Sarah Leduc, représentant les citoyens,
Pierre Paré, conseiller, représentant municipal,

Mandat se terminant le 29 février 2024 :

Hélène Dufault, conseillère, représentante municipale,
Jonathan Hamel, représentant les citoyens,
Gaétan Plante, représentant les citoyens.

8.1 Suppresseur 2hp – acquisition - ratification

La municipalité a accepté l'acquisition d'un suppresseur pour l'arrosage de la patinoire permettant l'amélioration de la qualité de la surface de la patinoire et réduisant le temps d'intervention pour l'entretien. L'équipement servira également pour d'autres utilités pendant les autres saisons.

8.2 Détecteur de co2 – contrat de service relatif aux programmes de maintenance – Approbation

Comme chaque année, le conseil a approuvé l'entente pour le service aux programmes de maintenance, puisqu'il est obligatoire de faire vérifier et calibrer tout détecteur de CO2 chaque année et d'en assurer la maintenance. Cette entente a été autorisée pour les trois années à venir.

8.3 Usine d'épuration des eaux usées – Démolition – Approbation

Le dossier de l'usine d'épuration se poursuit à la Municipalité et le conseil a octroyé le contrat de démolition de l'ancienne usine pour faire place à la nouvelle qui aura à être construite incessamment. Les travaux de démolition, incluant également le transport des débris et tout travaux relatifs à ladite démolition, démantèlement et nettoyage des lieux de tout matériaux sont faits par la compagnie Excavation Sylvain Plante & fils inc, vers le début du mois de février 2022.

8.4 RH – Journalier aux travaux publics – Ouverture de poste - Approbation

L'analyse d'un poste supplémentaire à titre de journalier a été approuvée par le conseil. L'analyse de ce poste et des besoins avait été réalisée lors de l'étude du budget, principalement pour réduire ou annuler certaines tâches effectuées en sous-traitance ou à contrat, mais aussi améliorer la qualité, l'efficacité et la fiabilité des services, par sa capacité à répondre avec un plus grand nombre d'heures de disponibilité.

Le poste de journalier aux travaux publics est ouvert jusqu'au 14 février pour une entrée en fonction désirée dès le début du mois de mars, et ce, sur un horaire flexible pouvant être de jour, de soir, en semaine ou fin de semaine.

9.1 PRIMADA – Subvention – Refus – Prendre acte

Référence à une correspondance du ministère de la Santé et des Services sociaux, daté du 20 décembre 2021, indiquant un refus de l'aide financière dans le cadre du projet PRIMADA, pour le projet « Ancien presbytère, encore plus prêt de ses aînés ».

Résumé de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 1er février 2022 à 19h30, en visioconférence, et dont étaient présents: Monsieur le maire, Réjean Rajotte, madame la conseillère Hélène Dufault et messieurs les conseillers Martin Doucet, Robert Chevrier, Pierre Paré, Michel Daigle et Daniel Plante.

L'ordre du jour était le suivant

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5	HYGIÈNE DU MILIEU
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance	5.1	Projet d'eau potable – Création d'un comité – Nomination;
1.2	Période de questions	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.1	Ordre du jour – Adoption	7.1	Dérogation mineure – Lot 4 106 122 – Approbation
2.2	Procès-verbal – Adoption	7.2	Dérogation mineure – Lot 1 956 484 – Approbation
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption	7.3	Dérogation mineure – Lot 1 956 515 – Décision
2.4	États comparatifs – Dépôts	7.4	Dérogation mineure – Lot 1 956 975 – Approbation
2.5	Visa Desjardins – Nomination des responsables et utilisateurs – Approbation	8	TRAVAUX PUBLICS
2.6	Rapport des dépenses de 2000 \$ et plus pour un même contractant – Prendre acte	8.1	Dek hockey – Localisation – Appel d'offres sur invitation pour la mise en place de la fondation – Autorisation
2.7	RH – Directrice générale adjointe – Retraite – Report - Approbation	8.2	Rapiéçage 2022 – Appel d'offres sur invitation – Ratification
2.8	RH – Technicienne administrative – Embauche - Approbation	8.3	Camion Sierra 1500 4WK 2018 – Fin de contrat de location no 222000271231 – Achat – Autorisation
2.9	Matériel informatique et ameublement - Acquisition	8.4	Balai commercial avec cylindre d'angulation et brosse – Achat – Autorisation
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE	8.5	Fauchage et débroussaillage des levées de fossés municipaux 2022 – Autorisation
3.1	Incendie – Entente d'entretien des habits de combat – Approbation	9	LOISIRS ET CULTURE
3.2	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation	9.1	Dek hockey – Filet – Acquisition – Approbation
3.3	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte	9.2	Pickleball – Projet de bonification de terrain par lignage – Approbation – Demande de prix pour le lignage – Autorisation
3.4	Incendie – Service en sauvegarde techniques – Prendre acte et déclaration d'intérêt	9.3	Pickleball – Acquisition de filets et d'équipement – Approbation
3.5	MSP – Responsables des mesures d'urgences – Nomination	9.4	Politique de la famille – Modification du statut de la demande – Prendre acte
4	TRANSPORT	10	AFFAIRES DIVERSES
4.1	MTQ – VTT – 3 ^e Rang – Refus de la procédure – Résolution numéro 297-12-2021 - Abrogation	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
		12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.6 Rapport des dépenses de 2 000 \$ et plus pour un même contractant – Prendre acte

Le conseil a pris acte du rapport annuel d'application du Règlement de gestion contractuelle 2021, qui est aussi déposé sur le site Internet de la Municipalité, tel que prévu à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

2.7 RH – Directrice générale adjointe – Retraite – Report - Approbation

Madame Sylvie Vanasse, après 31 ans de bons et loyaux services, avait annoncé son départ de la Municipalité, mais celle-ci a demandé à prolonger son emploi de quelques années avant son départ à la retraite. Le conseil a accepté favorablement la poursuite d'emploi de madame Sylvie Vanasse au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, en considération des nombreuses expériences et des compétences de madame Vanasse.

2.8 RH – Technicienne administrative – Embauche - Approbation

La Municipalité avait procédé à l'analyse des besoins en ressources humaines et une ressource administrative additionnelle avait été prévue au budget 2022. Une évaluation des besoins et des tâches a déterminé le type de ressource nécessaire avec une expérience municipale et des compétences liées aux diverses tâches à effectuer. La Municipalité a procédé à l'embauche de madame Brigitte Gendron à titre de technicienne administrative, qui entrera en fonction le 28 février prochain.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE

En incendie :

- Le conseil a approuvé une entente pour l'entretien des habits de combat, pour une durée d'une année et aux coûts de l'utilisation réelle.
- Le conseil a approuvé les demandes du mois et également les remplacements pour bris, suite à l'incendie du 14 janvier dernier.
- Le conseil est actuellement en évaluation pour une offre de service avec la Ville de Saint-Césaire pour l'aide pour la couverture de service en sauvetage technique, car la Municipalité n'a plus d'entente pour ce type de sauvetage depuis le 1er décembre 2021. Le conseil a pris acte des documents et des coûts et il a déclaré son intérêt pour une future entente pour l'obtention de ce service obligatoire.

3.5 MSP – Responsables des mesures d'urgences – Nomination

Le conseil a procédé à la nomination des responsables d'urgence en sécurité civile, soit :

- Responsable mission administration et communications – Réjean Rajotte, maire;
- Directrice générale – Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière;
- Responsable mission secours aux personnes et protection des biens et mission sécurité incendie – Francis Rajotte, directeur incendie;
- Responsable mission services aux personnes sinistrées – Robert Chevrier;
- Responsable mission services aux personnes sinistrées – Martin Doucet;
- Responsable substitut mission services aux personnes sinistrées – Pierre Paré;
- Responsable mission services techniques – Luc Gélinas;

4 TRANSPORT

4.1 MTQ – VTT – 3^e Rang – Refus de la procédure – Résolution numéro 297-12-2021 – Abrogation

Une résolution avait été faite pour autoriser la circulation des VTT en bordure d'un chemin municipal, soit sur le 3^e Rang de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, en décembre dernier. Cependant, le ministère des Transports a refusé la procédure en considération de différents aspects, dont le fait que plus d'un kilomètre est à parcourir et ce, en vertu notamment de la Loi sur les VHR et du Code de la sécurité routière. Le club de VTT a été invité à faire une demande à la Municipalité pour la préparation d'un règlement municipal, laquelle demande sera à être évaluée par le conseil.

5 HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Projet d'eau potable – Création d'un comité – Nomination

La Municipalité a un besoin d'assurer dans l'avenir une plus grande capacité d'eau potable pour la Municipalité, et un comité a été nommé pour travailler en concertation avec d'autres municipalités à cet effet, soit la municipalité de Saint-Liboire et la municipalité d'Upton et dont, dans chacune des trois municipalités, le comité sera constitué du maire, d'un conseiller et de la direction générale. Pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, le comité est constitué de monsieur Réjean Rajotte, maire, monsieur Pierre Paré, conseiller, ainsi que madame Micheline Martel, directrice générale.

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Le conseil a accordé trois dérogations mineures :

- Lot 4 106 122 – Approbation d'une dérogation afin de permettre une hauteur de garage accessoire plus haute que celle permise au règlement, sans toutefois dépasser la hauteur de la maison.
- Lot 1 956 484 – Approbation d'une dérogation visant à permettre un agrandissement supplémentaire du garage de 47,30 mètres carrés, portant ainsi la superficie totale du bâtiment à 645,0 mètres carrés.
- Lot 1 956 975 – Approbation d'une dérogation visant à permettre un lot d'une largeur de 20,0 mètres au chemin, tel que proposé sur le plan accompagnant la demande, sur une partie du lot.

Le conseil a refusé d'accorder une dérogation mineure :

- Lot 1 956 515 - DE NE PAS ACCORDER de dérogation afin de permettre de réduire la distance des bâtiments servants à l'entreposage ou à la production de cannabis et une résidence autre que celle du producteur, sur le lot 1 956 515, situé au 467, rang Saint-Augustin.

Le conseil a également autorisé la préparation d'une modification du règlement de zonage numéro 573-2021 modifiant le règlement numéro 307-2006, afin de préciser les dispositions à respecter à l'égard d'inclure l'activité de production et d'entreposage de cannabis et d'éviter toute ambiguïté, ainsi que de profiter de l'opportunité de modifier ledit règlement pour y préciser également les aspects relatifs à la Zone

507 à l'égard des autorisations, l'article 7.2.1.5 pour ajuster les pentes, mettre conforme le règlement relativement aux piscines, ajuster les usages complémentaires et la réglementation des caméras, et ce, par l'autorisation des services professionnels de monsieur Alain Delorme, urbaniste.

8.1 Dek hockey – Localisation – Appel d'offres sur invitation pour la mise en place de la fondation – Autorisation

La Municipalité a acquis l'équipement pour l'implantation d'un jeu de dek hockey, seule la fondation est manquante. Les plans d'ingénierie avaient été préparés et la mise en place de cette infrastructure était prévue au budget. Le conseil a autorisé la directrice générale et greffière-trésorière à finaliser le devis et à lancer l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de fondation pour l'infrastructure du jeu de dek hockey.

9.1 Dek hockey – Filet – acquisition – Approbation

Le conseil a autorisé l'acquisition de la seule pièce manquante pour la place du jeu de dek Hockey, soit le filet, dont une grande partie du financement a été accordé par le biais d'une subvention. Cependant, la Municipalité procédera à l'acquisition du filet uniquement lorsque l'octroi du contrat pour la mise en place de la fondation du jeu de dek hockey aura été approuvé.

8.2 Rapiéçage 2022 – Appel d'offres sur invitation – Ratification

Le devis de rapiéçage des routes municipales a été préparé par la directrice générale et greffière-trésorière et transmis selon les règles contractuelles, par le biais d'un appel d'offres sur invitation. Le rapiéçage se fait au printemps sur les voies routières appartenant à la Municipalité, afin de procéder à un entretien adéquat de la chaussée, éviter la négligence des infrastructures et minimiser les risques, tout en augmentant la sécurité routière.

8.3 Camion sierra 1500 4WK 2018 – Fin de contrat de location numéro 222000271231 – Achat – Autorisation

Puisque le contrat de location du camion Sierra, utilisé par le service des travaux publics, prendra fin le 3 mai 2022 et qu'il est toujours en très bon état, le conseil procédera à son acquisition pour le montant du solde, au lieu de devoir s'engager dans un nouveau contrat de location ou une nouvelle acquisition.

8.4 Balai commercial avec cylindre d'angulation et brosse – Achat – Autorisation

Le conseil a autorisé l'acquisition d'un balai commercial avec cylindre d'angulation avec brosse de polypropylène pour le service des travaux publics, qui sera installé sur la tondeuse frontale de la Municipalité. Cet équipement servira notamment aux nettoyages des rues et des trottoirs, ainsi que de la patinoire et permettra de réduire les temps et les délais de travaux, d'améliorer la qualité des interventions ainsi que de diminuer la poussière lors des nettoyages.

8.5 Fauchage et débroussaillage des levées de fossés municipaux 2022 - Autorisation

Chaque année, deux interventions de fauchage et de débroussaillage des fossés municipaux sont requises. Puisque la proposition identifiait les prix pour les trois prochaines années permettant de pouvoir s'assurer de ne pas subir de hausse de coût important, le conseil a octroyé le contrat pour les années 2022, 2023 et 2024.

9 LOISIRS ET CULTURE

Suite à une grande demande des citoyens, la Municipalité a décidé de mettre en place deux terrains de Pickleball sur un des terrains de tennis, qui pourra être utilisé soit pour le tennis ou soit pour le pickleball et dont le deuxième terrain de tennis sera maintenu uniquement pour le tennis. Également, le conseil a approuvé l'acquisition de filet autoportant, ainsi que des raquettes et des balles pour des prêts aux citoyens qui désiraient faire l'essai ou la pratique de ce sport;

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**CENTRE
D'ÉCOUTE**
450-658-8509



1-877-658-8509


La Clé sur la Porte:
**Vous êtes confinée à la maison
avec un conjoint violent ?
Vous êtes en danger ?
Vous avez besoin d'aide ?**

 450 774-1843  maisoncle@maskatel.net  @laclesurlaporte

Urgence et services policiers : 911 • SOS Violence conjugale : 1 800 363 9010

TAXES 2022

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2022 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts.

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	24 février 2022
2 ^e versement	25 mai 2022
3 ^e versement	23 août 2022

PAR DES JARDINS

- par Accès D (transaction électronique);
- au guichet automatique;
- au comptoir;
- par téléphone.

Au guichet automatique et sur le Web (Accès D), il est essentiel d'inscrire votre numéro de matricule de 10 chiffres (qui apparaît sur votre compte de taxes et sur les coupons de versement).

AU BUREAU MUNICIPAL

- en argent comptant;
- par chèque;
- par Interac (débit seulement);
- via la boîte aux lettres extérieure sécurisée (chèque seulement).

Il est à noter que les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés.

PAR LA POSTE

- en utilisant les coupons joints à votre compte de taxes et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances des versements;
- en libellant les chèques au nom de : Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- en postant le tout au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0.

PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

- il est de votre responsabilité de fournir à votre créancier hypothécaire votre compte de taxes dès réception de celui-ci et de vous assurer que les paiements seront effectués aux dates d'échéance afin d'éviter des frais d'intérêt.

RAPPELS IMPORTANTS

DATE D'ENCAISSEMENT

Elle est établie en fonction de la réception des paiements au bureau durant les heures et les jours d'ouverture. Pour les autres types de paiements, la date de paiement correspondra à celle où les sommes seront déposées sur le compte bancaire de la Municipalité.

TRANSACTION ÉLECTRONIQUE - VÉRIFICATION

Lors de vos paiements électroniques, soyez vigilants. Vérifiez le numéro de matricule et le fournisseur avant de compléter la transaction. Voulez-vous payer vos taxes scolaires ou vos taxes municipales?

NOMBRE DE VERSEMENTS

La Municipalité vous offre la possibilité de payer votre compte de taxes en 3 versements égaux lorsque le montant total des taxes foncières est supérieur à 300\$.

ARRERAGE:

Si vous avez dépassé la date limite d'un paiement, téléphonez au bureau municipal afin de savoir le montant exact à payer, incluant les intérêts, car ceux-ci se calculent quotidiennement.

CHÈQUE SANS PROVISION :

Des frais de 20\$ sont réclamés au contribuable par la Municipalité.



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 581-2021, 582-2021 ET 583-2021 VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 11 janvier 2022, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 581-2021 intitulé «*Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale*».
- Règlement numéro 582-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale*».
- Règlement numéro 583-2021 intitulé «*Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*».

Résumé du règlement numéro 581-2021 modifiant le plan d'urbanisme

Ce règlement a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 sur la gestion de la fonction commerciale. Il vise également à se prévaloir des dispositions prévues au schéma d'aménagement concernant les projets d'insertion résidentielle et le remplacement d'un usage commercial ou industriel dans la zone agricole.

Objet des règlements numéros 582-2021 et 583-2021

Le règlement numéro 582-2021 a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 sur la gestion de la fonction commerciale. Le règlement a aussi pour objet de préciser les devoirs et pouvoirs de l'inspecteur de rives dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives et de

préciser les dispositions applicables lors de l'insertion d'une résidence dans la zone agricole.

Le règlement numéro 583-2021 a pour objet de permettre à la Municipalité, lors de circonstances particulières, d'autoriser des projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, malgré le fait que les projets dérogent aux règlements d'urbanisme. Plus précisément le règlement vise à permettre dans la zone agricole, sous certaines conditions, l'insertion d'habitations non agricoles ainsi que le remplacement d'un usage commercial ou industriel par un autre usage à vocation commerciale ou industrielle. Le règlement précise le territoire d'application, les projets admissibles, les documents devant accompagner la demande, la procédure pour l'étude des demandes et les critères utilisés pour l'évaluation de celles-ci.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 26 janvier 2022.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC, soit le 26 janvier 2022 et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet ADMINISTRATION MUNICIPALE / RÈGLEMENTS MUNICIPAUX. Ils peuvent également être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2^e jour du mois de février 2022

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2022, le conseil municipal a adopté son règlement 579-2021 relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus.es*.

Ce règlement entre en vigueur à ce jour, conformément à la Loi.

Les citoyens peuvent consulter ce règlement en visitant notre site Internet à l'adresse <https://www.sainte-helenedebagot.com/fr/administration-municipale/reglements-municipaux/> ou en obtenant une copie en communiquant avec l'administration municipale au 450 791-2455, poste 0.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 18 janvier 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION 2022

La soussignée donne avis public que le rôle de perception pour l'année 2022 est complété et déposé au bureau de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et que la procédure de transmission des comptes de taxes sera faite dans les prochains trente (30) jours.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 20 janvier 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



ACCÈS AUX INSTALLATIONS MUNICIPALES

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tient à vous informer sur l'accès à ses installations :

- bibliothèque municipale (ouverte);
- bureau municipal (ouvert dès le 7 février);
- centre communautaire (incluant le gymnase) (ouvert dès le 14 février);
- chalet des loisirs (ouvert dès le 14 février);
- cabane à patins et toilette (ouverte);
- presbytère (ouvert dès le 14 février).



Plusieurs cours ont repris en février. Visitez notre site Internet ou renseignez-vous auprès de la coordonnatrice en loisirs, madame Olivia Bourque, au loisir@sainte-helenedebagot.com ou au 450 791-2455, poste 2310 pour en savoir plus.



Info Citoyen



ÊTES-VOUS INSCRIT À L'INFO CITOYEN?

Vous devez être inscrit afin d'être avisé de choses telles que avis d'ébullition, avis d'interdiction d'arrosage, bris d'aqueduc, mesures d'urgence, fermeture de rues, etc.

Toute alerte sera communiquée par appel téléphonique (sur votre téléphone fixe de maison ou cellulaire) ou par SMS (texto), selon votre choix.

Pour vous inscrire, allez sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com, cliquez sur **Info Citoyen** et ensuite sur **Inscrivez-vous maintenant**.

Besoin d'aide pour votre inscription, modification ou désabonnement?

Téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0.



SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Visitez régulièrement notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com afin de connaître les nouveautés ainsi que les avis publics, les règlements, les dates des séances du conseil, etc.

Par les Actualités, vous serez rapidement informés des choses importantes, telles que versements de taxes, élections, installations municipales, demande de permis, sécurité civile, activités de loisirs, etc.

Deux Infolettres disponibles :

Infolettre municipale : Diverses informations dont des actualités, offres d'emploi, dates d'échéance des taxes, entraves, bris d'aqueduc, élections, calendrier des collectes, et plusieurs informations d'organismes partenaires.

Infolettre loisirs : Certaines actualités, fête de la Saint-Jean, halloween, dépouillement d'arbre de Noël, défi château de neige, activités et inscription, camp de jour, etc.

Pour vous inscrire : Rendez-vous sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com. Au bas de la page d'accueil, cliquez sur **M'inscrire**. Remplir les informations et cocher l'infolettre que vous désirez recevoir, ou les deux, puis cliquez sur **Enregistrer**.



ENSEIGNE NUMÉRIQUE

L'enseigne numérique est située sur le terrain du presbytère au cœur du village. Vous y trouverez des rappels et des nouvelles de la Municipalité, tels que dates des séances du conseil, interdictions d'arrosage, entraves, guignolée, halloween, etc.



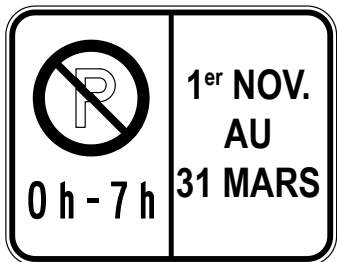
LOISIRS SAINTE-HÉLÈNE

Par une belle collaboration avec le Comité des loisirs, nous utilisons sporadiquement le Facebook des loisirs de Sainte-Hélène afin de diffuser certaines nouvelles plus rapidement, et ce, en attendant que la Municipalité puisse mettre en place son Facebook.



LES CENDRES CHAUDES DEHORS !

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes **NE DOIVENT JAMAIS** être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.



STATIONNEMENT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 578-2021 adopté le 10 août 2021 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier. Merci de votre collaboration.



DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés. Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement. Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas. Votre collaboration est appréciée!



BALISES

Ne pas mettre de balises (ou piquets) dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



CHANGEMENT D'HEURE AVERTISSEUR DE FUMÉE

N'oubliez pas de d'avancer l'heure dans la nuit du samedi au dimanche, **du 12 au 13 mars 2022**, à 2h du matin. Par la même occasion, il est temps de penser à changer les piles de vos avertisseurs de fumée et ce, pour votre sécurité. Y avez-vous pensé ?





**Op ration
vaccination
COVID-19**



**CLINIQUE DE VACCINATION D'UN JOUR
  SAINTE-H L NE-DE-BAGOT**

QUAND ?

Le 10 mars 2022, de 13 h   20 h

S'INSCRIRE

Sans rendez-vous, aucune r servation n'est requise

O  ?

Au chalet des loisirs, 425, 6^e avenue, Sainte-H l ne-de-Bagot

POUR QUI ?

- Pour une premi re ou une deuxi me dose – Toute personne de 5 ans et plus
 - Pour une troisi me dose – Toute personne de 18 ans et plus

Type de vaccin disponible : Moderna et Pfizer

CALENDRIER COLLECTES 2022

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié
O Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebus

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1				1	2	3	4	5			1	2	3	4	5					1	2	
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
23 ³⁰	24 ³¹	25	26	27	28	29	27	28						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com




Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

Février nous arrive tout en douceur nous permettant d'espérer des journées ensoleillées et plus douces.

Nous avons acquis plusieurs nouveaux titres afin d'égayer vos soirées de lecture. Venez nous visiter afin de les découvrir. Des suspenses, des romans, des suites de livres que vous nous avez demandé et de très beaux livres pour les jeunes.

Ginette Piché, responsable des bénévoles.



Nous sommes à la recherche de BÉNÉVOLES afin de continuer à vous offrir les services de la Bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.

C'est dans l'temps des sucres ! Souper-spectacle chansonniers



AVEC

SAMEDIS
LES VENDREDIS
CHANSONNIERS

Spectacle Gratuit

3 chansonniers
(1 différent à chaque heure)

SAMEDI
LE 12 MARS
de
18h30 à 21h30

Serge Lachapelle
18h30

Sébastien Brault
19h30

Pascal Vanasse
20h30

3 heures de chansons sur notre page Facebook
@loisirssaintehele

Pour une 2^e édition, le comité des loisirs Ste-Hélène est fier d'offrir aux citoyens de Sainte-Hélène-de-Bagot **un souper-spectacle dans le confort de leur maison.**

En collaboration avec **l'Érablière l'Autre-Versan**, commandez une boîte-repas et profitez d'un **10%** en mentionnant le code : **CHANSONNIERS**.



Érablière
L'Autre
Versan

Pour commander votre boîte-repas, rendez-vous sur le site Internet de l'Érablière au www.erabliereversan.com sous l'onglet **REPAS CABANE À SUCRE ou téléphonez au **450 791-2616**.**

S.v.p veuillez commander **au plus tard le vendredi 11 mars 2022**. **Faites-vite !**

Dès 18h30, 3 chansonniers (1 différent à chaque heure) vous feront vibrer au son de leur musique.

Installez-vous, dégustez votre repas et bon spectacle !



RECRUTE!

TU AS ENVIE DE
FAIRE PARTIE
D'UNE ÉQUIPE
TRIPPANTE ?

ANIMATEUR, ANIMATRICE
ET AIDE-ANIMATEUR/TRICE
POUR LE CAMP DE JOUR 2022

FLEXIBILITÉ D'HORAIRE ET SALAIRE COMPÉTITIF
(SELON EXPÉRIENCE)

Animateur(trice) - camp de jour

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur du camp de jour. La nature du travail consiste à planifier, organiser et animer un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. La personne doit également participer activement à l'élaboration des journées thématiques, des sorties, des profils et du spectacle de fin d'été.

Exigences

- Être âgé de 15 ans et plus;
- Être disponible pour toute la période estivale 2022 soit du 27 juin au 19 août;
- Avoir un intérêt marqué pour les enfants;
- Démontrer clairement un sens des responsabilités et un esprit d'équipe fort;
- Posséder une automobile est un atout.

Conditions salariales

À discuter, conditions

Aide-Animateur.trice - camp de jour

Être un aide-animateur au camp de jour de Sainte-Hélène a beaucoup de valeur. Tu as envie d'apprendre le métier d'animateur? Tu as envie d'avoir des responsabilités au camp de jour? Tu as envie de partager tes idées ET MÊME D'ANIMER? Tu as 11 ans avant le début du camp et tu n'as pas besoin du service du camp de jour pendant ton été, alors pourquoi ne pas te joindre à nous?

INTÉRESSÉ(E) ?

Envoie ton curriculum vitae au plus tard le 11 mars, 16 h par courriel au Comité des loisirs Ste-Hélène au loisir@sainte-helenedebagot.com ou par la poste via le bureau municipal (421, 4^e Avenue).

JOINS-TOI À L'ÉQUIPE!



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2022 (27 juin au 19 août)

- POUR ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS,
- PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE, INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- RÉSIDANT À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Si un diagnostic de TSA a été posé ou que votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, le **Programme d'accompagnement** offert lui est destiné.

INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT (date limite 1^{er} mars 2022)

IMPORTANT : une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.

Nous invitons les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain à compléter les documents disponibles sur demande au loisir@sainte-helenedebagot.com ou sur le site web de la Municipalité (www.sainte-helenedebagot.com) et à nous retourner les documents papiers d'ici le **1er mars 2022** au :

Comité des loisirs Ste-Hélène

421, 4^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Pour information : 450 791-2455, poste 2310

IMPORTANT : Les parents qui habitent dans les autres municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'adresser à leur municipalité pour une demande d'accompagnement.

RETOUR RECONNAISSANCE BÉNÉVOLES 2021



En novembre dernier, nous tenions à souligner le travail exemplaire des bénévoles de Sainte-Hélène-de-Bagot. Bien que la situation actuelle ne permît aucun grand rassemblement, le comité des loisirs Ste-Hélène et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne pouvaient passer sous le silence l'implication de ses nombreux bénévoles. C'est pourquoi un certificat-cadeaux : « Nos restos en cadeau ! » a été remis à chacun d'entre eux afin de récompenser leurs actions bénévoles au courant de l'année 2021. Ce chèque-cadeau est échangeable dans l'un des restaurants participants du territoire de la MRC des Maskoutains. Il s'agit d'une initiative de la Technopole et de la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe visant à soutenir les restaurateurs locaux.

Le comité des loisirs Ste-Hélène et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaitent les remercier encore une fois. C'est grâce à leur dévouement que nous pouvons avoir un milieu aussi vivant et dynamique. Nous sommes choyés et privilégiés d'avoir des gens qui ont à cœur leur communauté.

Merci milles fois!



SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT!

Pour une 2^e édition, le comité des loisirs Ste-Hélène est fier de s'associer au Défi château de neige 2022 qui se tiendra du **11 janvier au 7 mars prochain**. Nous invitons les familles de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à se joindre au Défi afin de courir la chance de remporter de fabuleux prix.

Les participants sont invités à construire un château et à le prendre en photo. En inscrivant ce dernier sur le site www.defichateaudeneige.ca, ils pourront l'associer à l'événement Défi Château de neige de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Bonne chance à tous!

ÉQUIPES COMPÉTITIVES ET LOCALES

INSCRIPTION DE SOCCER

ÉTÉ 2022



LIGUE

La ligue de soccer Montérégie est une ligue amicale qui permet aux enfants d'apprendre le soccer et de développer leur esprit d'équipe et sportif. Il y a, en moyenne, 12 « matchs » dans l'été dont 6 qui sont à domicile. Des pratiques s'ajoutent à raison d'une par semaine. Un horaire fixe est établi avant le début de la saison.

SOCCER LOCAL

Le soccer local se pratique sur nos terrains et il s'adresse uniquement aux enfants de 3 et 4 ans. Un soir de soccer par semaine est prévu.



INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

AUCUN PAIEMENT NE SERA EXIGÉ AVANT D'AVOIR LA CONFIRMATION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS.

Date : Le lundi 7 mars et le jeudi 10 mars

Heure : 18 h 30 à 20 h 00

Inscription : 450 230-2092 ou 450 791-2455 (2310)

Coût pour la ligue: 65\$

(incluant le chandail, le short et les bas de soccer)

Coût pour l'équipe locale: 30\$

(le chandail, le short et les bas de soccer ne sont pas inclus)

Information : Olivia Bourque 450 791-2455 (2310)
loisir@sainte-helenedebagot.com

IMPORTANT : Assurez-vous d'avoir une photo grandeur passeport et la carte assurance maladie de votre enfant pour compléter l'inscription.



ARBITRES ET ENTRAÎNEURS(ES) DE SOCCER

RECHERCHÉS

ENTRAÎNEURS (ES)

Vous aimez les jeunes et avez de l'intérêt pour le soccer ? Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneurs et d'assistant-entraîneurs pour notre saison 2022 de soccer.

ARBITRES

Vous avez un intérêt marqué pour le soccer et vous aimeriez devenir arbitre pour la ligue de soccer mineure montérégienne ?

*** Salaire et horaire à discuter ***

Au plaisir de vous rencontrer!

Communiquez avec nous par téléphone : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310).



PATINOIRE DE STE-HÉLÈNE

Dame nature nous ayant exaucé, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot fait tout en son pouvoir pour vous offrir une magnifique glace de patinoire. Soyez assurés que nous continuerons de le faire temps et aussi longtemps que les conditions météorologiques nous le permettront. Nous vous remercions de votre compréhension!

Nous tenons à vous rappeler que depuis le 10 janvier 2022, l'accès à la cabane à patins ainsi qu'aux toilettes est ouvert de 7h à 23h tous les jours.

Les directives en lien avec les mesures sanitaires sont affichées à la cabane à patins. En cas de non-respect des consignes, la Municipalité se réserve le droit de fermer ses installations.

Bonne saison et à vos patins!

Relâche scolaire 2022



Le Comité des loisirs tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la relâche en mars 2022. Cependant, quelques activités très intéressantes se déroulent dans la MRC des Maskoutains qui peuvent rendre votre congé scolaire agréable.

Renseignez-vous!

SOS DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

Sainte-Hélène-de-Bagot
450 501-0149



« *J'aimerais avoir de l'aide alimentaire, s'il vous plaît!* » Cette

phrase, jamais on ne souhaiterait la prononcer, mais parfois, nous arrivons au bout de nos ressources

et ce petit coup de pouce peut

devenir inévitable. La communauté est aussi là pour vous soutenir dans ces moments plus difficiles. Grâce aux dons, activités de financement et à nos précieux partenaires, SOS – DÉPANNAGE est en mesure de vous aider.



En mai prochain, si les conditions le permettent, la 2^e édition de l'activité **On s'bouge pour la guignolée!** aura lieu. L'objectif de cette activité est de s'allier aux partenaires impliqués afin de contribuer à la poursuite de la mission de la guignolée tout au long de l'année. Surveillez la publicité!



CAMPAGNE PROVINCIALE - VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON 2021-2022

L'Association pulmonaire du Québec, en collaboration avec Santé Canada, sollicite la collaboration des villes et municipalités afin de sensibiliser les citoyens du danger réel que le radon représente pour leur santé.

Le radon est un gaz souterrain radioactif qui s'infiltré dans les bâtiments sans égard à la géologie du sol ni à l'âge ou aux types de fondations. Inodore, incolore et sans goût, il est responsable de 1 000 décès par cancer du poumon au Québec annuellement. Étant la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs, une action contre le radon impliquant les villes et les municipalités du Québec est impérative.

À l'occasion de l'édition 2021-2022 de cette campagne, l'Association pulmonaire du Québec a mis en ligne une plateforme de recherche par code postal, permettant de visualiser des informations concernant les mesures de radon effectuées au Québec au cours des 13 dernières années. L'accessibilité à ces informations vise à porter haut et fort un message clair : le radon constitue un réel danger pour la santé et il faut mesurer et corriger si nécessaire.

www.poumonquebec.ca/evenement/campagne-provinciale-de-sensibilisation-contre-le-radon

PORTES OUVERTES ET ÉLÈVE D'UN JOUR

En février, il est temps pour les jeunes du secondaire ou les adultes qui souhaitent effectuer un retour aux études de choisir un programme et/ou une institution scolaire avant la date limite de demande d'admission du 1^{er} mars.



Il se peut que le choix soit difficile à faire parmi toutes les possibilités offertes. Dans certain cas, l'individu hésite entre 2 écoles où la même formation est offerte et dans d'autres situations, il se questionne sur le programme de formation qui lui correspond le mieux. Afin de faire un choix plus éclairé, des rencontres avec un professionnel de l'orientation peuvent l'aider à identifier ses intérêts, compétences et besoins. Toutefois, lorsqu'il s'agit de faire un choix entre 2 institutions scolaires, il n'y a rien de mieux que d'aller visiter directement les lieux.

Portes ouvertes

Certains centres de formation professionnelle, cégeps et

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

universités maintiennent leurs portes ouvertes en présentiel et d'autres optent pour le virtuel. Ces événements sont une source d'informations indéniables qui aident grandement à effectuer un choix. On y retrouve, entre autres, les responsables et enseignants des programmes qui exposent les particularités de la formation. Sont présents également les professionnels comme les psychoéducateurs, conseillers d'orientation, animateurs à la vie étudiante et plus encore! Vous avez la possibilité d'explorer tout ce qui est offert en dehors des cours eux-mêmes. Il y a des programmes où l'alternance travail-étude est offerte et d'autres où il y a des possibilités de faire des stages à l'international, toutes ces options vous sont présentées lors de ces événements et vous pouvez prendre le temps de poser toutes vos questions.

Élève d'un jour

L'activité élève d'un jour est offerte dans la plupart des centres de formation professionnelle et les cégeps. Ce concept s'agit de participer en tant qu'étudiant observateur directement en classe dans le programme de formation choisi. J'ai plusieurs clients qui, à la suite de cette activité, se sont vu encore plus motivés à poursuivre leurs études dans ce domaine. Cette activité aide grandement à confirmer ou infirmer un choix scolaire.

Si vous êtes un adulte qui souhaitez effectuer un retour aux études, vous avez accès gratuitement au Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de votre région. Vous pouvez communiquer par téléphone ou courriel avec la conseillère, vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

AIDE-MÉMOIRE ÇA VA DANS QUEL BAC ?

Matières recyclables



Matières organiques



Déchets domestiques



QUELQUES ASTUCES

1 Faire un sac de sacs



2 Recycler seulement les contenants, emballages et imprimés recyclables



3 Retirer le journal et les dépliants publicitaires du Publisac



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



450-774-2350
www.riam.quebec

SERVICE RÉGIONAL POUR LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

En 2021, la MRC des Maskoutains a mis sur pied un Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines auquel 15 des 17 municipalités de son territoire ont adhéré soit La Présentation; Saint Barnabé Sud; Saint Bernard de Michaudville; Saint Damase; Saint Dominique; Sainte Hélène de Bagot; Sainte Marie Madeleine; Saint Hugues; Saint Hyacinthe; Saint Jude; Saint Liboire; Saint Louis; Saint Marcel de Richelieu; Saint Simon et Saint Valérien de Milton. Le service concerne seulement la zone agricole. Les municipalités demeurent responsables de l'application de leurs règlements en zone blanche pour ce qui est de la bande riveraine.

Le **conseiller en aménagement des rives** a pour tâche de guider et d'informer les propriétaires à propos de la réglementation municipale qui découle de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). De plus, il aide les personnes à bien cerner leurs responsabilités vis-à-vis la bande riveraine afin de développer des bonnes pratiques liées notamment à l'aménagement. Il peut donc cibler certaines problématiques et procéder à une visite terrain en compagnie du propriétaire afin de personnaliser ses conseils. Si les propriétaires faisant appel au service d'accompagnement se situent dans le territoire couvert par l'un des 9 comités de bassin versant épaulés par la MRC, un accompagnement supplémentaire visant l'implantation de divers aménagements pourrait être offert par ces comités.

L'**inspecteur des rives** est responsable de l'application de la réglementation municipale issue de la PPRLPI concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Sur le terrain, il caractérise, évalue et inspecte la conformité des bandes riveraines. Pour ce faire, il détermine la ligne des hautes eaux avec la méthode botanique et identifie ainsi la zone de protection. Il peut émettre des avis de non-conformité et par la suite, si aucun changement n'est apporté, des constats d'infraction. C'est la bonne personne-ressource pour s'informer de la réglementation et pour déterminer ses responsabilités vis-à-vis la bande riveraine, notamment lorsqu'une demande de permis auprès de la municipalité est requise. L'inspecteur gère également les plaintes des citoyens.

Si vous voulez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller à l'aménagement des rives au 450 774-3141, poste 3125.

Il est vous est également possible de visiter le site Internet de la MRC, à la section gestion du territoire/cours d'eau/bandes riveraines.



© Les Studios François Larivière

À gauche, Félix-Antoine D'Autray Tarte, le conseiller à l'aménagement des rives et Jean-Philippe Denoncourt, l'inspecteur des rives.





Sainte-Hélène-de-Bagot



**ANNIVERSAIRES
MOIS DE FÉVRIER**



Après un hiver de résilience, le soleil surplombe nos têtes, le printemps sonne le réveil et le dégel. Le temps des sucres arrive. C'est la belle saison qui est à nos portes.

Nous sommes à préparer des activités sécuritaires pour vous.

Si vous avez des demandes ou des idées d'activités vous pouvez communiquer avec Jocelyne Jodoin au 450 791-0105 ou par courriel avec Gisèle Laliberté à 1glali@sogetel.net.

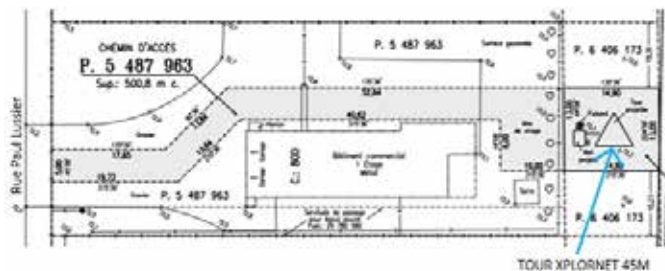
M. Michel Brouillard.....	05
M. Rénauld Larocque.....	13
Mme Raymonde Brouillard.....	16
M. Jean Gauthier.....	24
Mme Francine Fluet.....	27
M. Gabriel Paré.....	28
M. Pierre-Yves Martin.....	28

Annonce d'intérêt public
Projet proposé: Tour de communication
autoportante de 45 m
QC4633 Sainte-Hélène-de-Bagot

Construction planifiée pour construire une nouvelle tour 45 mètres au 800 Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
Coordonnées géographiques: 45.499352 -75.969134

Public interest Announcement
Proposed project: 45 m freestanding communication
tower QC4633 Sainte-Helene-de-Bagot

Planned construction to build a new 45 meter tower located at 800 Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
Geographical coordinates : 45.499352 -75.969134



Toute personne intéressée devra fournir une soumission écrite au plus tard le 25 mars 2022. Veuillez communiquer svp par:

Courriel : Victor.Ederer@solutionsved.ca
(faire référence à QC4633)

Fax: 514-908-4227

Lettre: Xplornet Communications Inc.
C/O Victor Ederer Consultant
1701 Lakeview, St-Bruno, QC, J3V 4C3

Any interested person must provide a written submission no later than march 25, 2022.

Please contact:

Email: Victor.Ederer@solutionsved.ca
Please reference QC4633 Fax: 514-908-4227
Or letter: Xplornet Communications Inc.
C/O Victor Ederer Consultant
1701 Lakeview, St-Bruno, QC, J3V 4C3

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

St-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



C'est le mois de l'amour !
 Visitez notre site Internet et vous pourriez
 avoir un coup de foudre avec un de nos véhicules !



Judith Racicot
 jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
 Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

AUTOCUEILLETTE Camerises



172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
 450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



PIERRE-YVES MARTIN
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 JOH 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

SSQ cabinet
de services
financiers

Anick Forgues

Agente en assurance de dommages des particuliers

anick.forgues@ssq.ca

Tél.: 1 579 883-9129

SSQ Cabinet de services financiers
 4-384, rue Céline-Rajotte
 Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0
 assuranceanickforgues.com



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
 & distribution de biochar

- Végétalisation stratégique
- Biodiversité et pollinisation
- Amendement de biochar
- Réduction de gaz à effet de serre

Bureau: 450-501-2899
 Ferme: 819-475-0799
 fermesecco@hotmail.com
 Situé à St-Nazaire d'Acton



MINI-ENTREPÔTS
 — SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotstehelene.ca

☎ 450 381-6664

✉ info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
 moderne avantageusement situé
 près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
 DISPONIBLE
 DÈS MAINTENANT!**



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

AspirateurFR

RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

Francis Rajotte
450 502-7349
 francis@aspirateurfr.com
 2720, Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe Qc
 J2R 1P8

DRAINVAC
 MIVAC
 MARYVAC
 VAPORE

COFFRAGES
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
 STRUCTURE D'ACIER
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO
 COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Sophie Joubert
 décoratrice designer

Services complets de décoration d'aménagement intérieur

450 791-2328
 d.deco.design@hotmail.com
 SUR RENDEZ-VOUS

Déco design

RBQ 8348-4337-09

CONSTRUCTION PROY
 QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Gestion de projet
 Projet domiciliaire
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

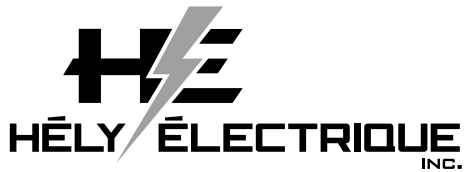
NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
 Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0
 Tél : 450-791-2462

NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
 CARBURANTS · MAZOUT · LUBRIFIANTS

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com

FDF

Plomberie et Services

Une Entreprise de Francis Dussault

☎ 450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès^{pharma}
par Walmart



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture
▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

**ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC**

Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793
Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne
Député de Johnson
Ministre responsable des régions
Centre-du-Québec et
Chaudière-Appalaches

PUREBEDDING

**Ripe de Papier
Super Absorbante**

**5 X PLUS ABSORBANTE
QUE LA RIPE DE BOIS**

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca

DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455




DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823





**Érablière
L'Autre
Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE


Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



Shell

Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



**IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



*Relais Routier
Petit*



450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)




RBO 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT
Lapierre**



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com **450-791-2765**
patricklapierre@ntic.qc.ca



Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles



655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

450 791-2666

bmr.ste-helene@agiska.coop

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**

ÉQUIPE MARTIN LUSSIER



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE



450 230 6667

Israël Lussier
Courtier immobilier

Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

Boursiers de la Fondation Desjardins - 6 membres de notre caisse parmi les récipiendaires !



Centre de bénévolat Acton Vale - Aide financière pour l'achat de denrées alimentaires



Jeune administrateur de la relève recherché !



Une hypothèque, un arbre... parce qu'on veut grandir avec vous!

Présence - rentrée scolaire



Programme de bourses d'études

40 000 \$

45 boursiers

mercredi le 20 octobre



Des tournesols plein la vue
Ferme Améroquois, Sainte-Christine

Fière partenaire du milieu !!

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton